

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête sur la ferme éolienne de St Hilaire du Maine

De : Quinton Christian <quinton.christian@

Date : 07/01/2019 08:43

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

A l'attention de Mr Parra d'Andert,

commissaire enquêteur.

Veuillez trouver en PJ ma contribution au dossier d'enquête publique sur la ferme éolienne de St Hilaire du Maine.

Je vous remercie pour toute l'attention que vous y porterez pour la conclusion de cette enquête.

Et vous adresse Mr Parra d'Andert, mes très cordiales salutations.

Christian QUINTON

— Pièces jointes : —

Contribution CQ enquête publique 07-01-19.pdf

30 octets

OUINTON Christian

le 7 janvier 2019

Mr le commissaire enquêteur,
Monsieur Parra d'Andert.

C'est tout d'abord au nom du citoyen Christian QUINTON et "accessoirement" en ma qualité de Maire de St Hilaire du Maine que j'apporte ma contribution au dossier d'enquête publique sur le projet de parc éolien : « SNC ferme éolienne de St Hilaire du Maine ».

Pour mémoire, et suite au travail réalisé par le conseil général de la Mayenne, qui avait déterminé des ZDE (Zones de Développement de l'Eolien) sur l'ensemble du territoire Mayennais, deux secteurs de la commune pouvant être concernés, les premiers contacts avec un développeur ont eu lieu en 2017... Le développeur en question ayant rapidement arrêté ses investigations à cause des problèmes de survol de la zone par les avions militaires.

Il aura fallu attendre près de 5 années pour que, le 2 octobre 2012 dans sa délibération n° 83 (*extrait ci-dessous*) le conseil municipal confie le soin à la société ABO Wind de se lancer dans le travail d'investigation nécessaire au développement du projet.

« Il précise (Mr Lelièvre, adjoint) que les trois entreprises EOLE GÉNÉRATION, ÉNERGIE TEAM et ABO WIND ont des critères assez similaires concernant l'indemnisation foncière, les retombées financières pour la commune et l'éloignement des machines. Par contre ce qui les différencie, c'est leur implication et souhait de mettre en œuvre un projet participatif, éolien citoyen, auquel les élus attachent une importance toute particulière. Sur ce point un des trois développeurs potentiels se démarque positivement, il s'agit de la société ABO WIND.

Après présentation, explications et débat, Monsieur le Maire invite chaque conseiller à donner son avis et son orientation sur le choix du développeur à mandater pour la continuité du projet.

Chacun s'étant exprimé, « onze » pour et « deux abstentions », le conseil municipal : — Décide de mandater le développeur « ABO WIND » pour la suite du projet. »

Depuis, le travail sur le terrain réalisé par la société ABO Wind, et notamment son technicien Gaël MILLET a, à mon sens, été remarquable.

En parallèle de l'étude technique, des contacts par le biais de rencontres du comité de suivi du projet, de réunions publiques, de relations avec les riverains et élus, ... ont émaillé toute cette période.

Le point important ayant emporté la choix du conseil municipal consiste à « mettre en œuvre un projet participatif, éolien citoyen ».

Ce souhait des élus s'est concrétisé par la création d'un groupe local (niveau Mayennais) : l'association Vents Citoyens. Dont l'un des objectifs est l'acquisition et l'exploitation du futur parc.

Et sur ce point, l'acquisition du parc, les relations entre ABO Wind, propriétaire du projet et Vents Citoyens, acquéreur potentiel, les relations sont devenues un peu plus compliquées... D'où la présence attentive et conciliante du Maire lors des rencontres.

Tout reste possible...

A ce jour, le dossier est en enquête publique, occasion donnée à tout citoyen d'émettre son avis. Qu'il soit négatif ou positif...

Je conclurai donc ma contribution à cette enquête en émettant un **avis très positif quant à ce projet** pour différentes raisons :

- Les élus de St Hilaire se sont prononcés favorablement le 2 octobre 2012.
- La vocation participative citoyenne de ce projet permettra de faire avancer sur le territoire départemental une méthode d'implication déjà bien développée dans les territoires voisins (Ille et Vilaine).
- Cette implication des citoyens dans un projet de production d'énergie locale les sensibilisera d'autant plus à être économe en énergie.
- Les retours financiers pour les collectivités locales accueillantes ne sont pas négligeables.
- La réalisation de ce parc éolien devrait permettre d'enclencher l'étude de faisabilité sur un second site communal.

Je vous remercie Mr le commissaire enquêteur de bien vouloir joindre cette contribution au dossier, et vous adresse mes très cordiales salutations.

Christian QUINTON